

CONTACTS : Fédération CNT des travailleur-se-s de la santé et du social 33 rue des Vignoles 75020 Paris
fede.sante-social@cnt-f.org / TEL : 06 28 33 42 43

SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL NON A LA MARCHANDISATION !

Pour celles et ceux qui doutaient encore de la nécessité de lutter contre les attaques du patronat, la journée de mobilisation du 6 Octobre à Lyon les rappelle violemment à la réalité.

En effet, trois salariées ont été grièvement blessées. La raison : des violences policières absolument injustifiées commandées par les patrons de la FEHAP totalement sourds face aux revendications légitimes des salariés.

Lors de ces journées, Mme Nora Berra Secrétaire d'État à la santé était conviée à venir prononcer un discours. Son « émotion » se traduit par une unique phrase : « Je souhaite avant de commencer témoigner de ma tristesse et mon émotion pour les 3 personnes victimes de l'accident grave qui s'est déroulé hier pendant la manifestation¹. »

S'en suit 12 pages de blabla économique-financier totalement creux sans aucune orientation politique claire en faveur du secteur. Pour exemple ; « Les ressources financières publiques en matière de santé et plus globalement de protection sociale ne sont pas sans limites, d'autant que la conjoncture économique actuelle nous oblige à optimiser les moyens existants. »

Nous remarquons aussi que les mots salariés, conditions de travail, etc ne sont pas prononcés une seule fois.

Tout est dit, pour le patronat et l'État l'heure est à « l'optimisation » !

Aujourd'hui, après la dénonciation de la CC51 (à ce propos, rassurons nous, Mme Berra vieille ! «... je sais que vous ouvrez une étape très importante avec la renégociation de la Convention Collective Nationale de 1951. Je veux vous dire qu'avec Xavier Bertrand je serai particulièrement attentive aux points de révision que la FEHAP portera¹. »), les syndicats employeurs semblent s'apprêter à dénoncer la CC66. En effet, le 7 décembre est la date limite pour le cadre de la révision de la CC66 fixée par les syndicats patronaux (Fegapei et Syneas).

Le Syneas revendique « l'exclusivité d'un projet structuré autour d'une logique d'ensemble », une manière claire de dire que ne sont valables les seules propositions patronales, fis des revendications des salariés !

La stratégie de la Fegapei, quant à elle, est de signifier le 7 décembre l'échec des négociations et donc de se diriger tout droit vers la dénonciation de la convention.

Position que le Syneas ne manquera pas d'approuver!

Voilà un bel exemple de « solidarité patronale » et de « travail d'équipe » dans un seul but : détruire les acquis sociaux durement obtenus depuis les années 60 des 570 000 salariés du sanitaire, du médico-social et du social.

**Refusons la fatalité et dénonçons les
pratiques capitalistes et sécuritaires
appliquées au Secteur.**



Une riposte d'ampleur est nécessaire !

Devant l'ampleur des attaques patronales contre les conventions collectives, la CNT invite tous les salariés de la BASS à se mobiliser dans l'unité.

Dans le contexte actuel de crise, l'offensive gouvernementale et patronale prend de l'envergure. Nous ne sommes pas là pour rassurer les marchés, nous ne sommes pas des variables d'ajustement pour réduire un déficit qui s'est creusé sur notre dos (pouvoir accru des banques, exonérations patronales en tout genre).

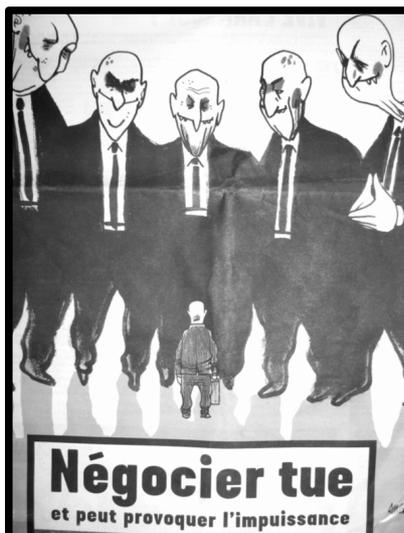
Nous savons que la richesse existe et nous irons la chercher pour la partager !

Dans toute la branche (BASS) les conditions de travail se dégradent que l'on soit dans le sanitaire, le médico-social ou le social, les charges de travail augmentent, l'intensité aussi. Les personnes accueillies se transforment en « clients ». La logique de moyens qui prévalait jusque-là cède la place à une logique de résultats.

La CNT revendique :

11 propositions concrètes vers une lutte salariale victorieuse !

- 1- Salaire minimum conventionnel de 1500 euros nets.
- 2- Revalorisation des indices d'entrée et rattrapage du pouvoir d'achat.
- 3- Intégration de l'IRTT (indemnité de la réduction du temps de travail) et intégration de toutes les primes au salaire.
- 4- Progression de carrière égale à 20 points d'ancienneté tous les 2 ans pendant 36 ans.
- 5- Les écarts entre les hauts et les bas salaires doivent être ramenés de 5 à 3.
- 6- Pas de part variable qui introduirait le salaire au mérite.
- 7- Grille unique de salaire applicable à tous les salariés, y compris les cadres.
- 8- Age du départ à la retraite volontaire à 60 ans avec le versement d'une indemnité de départ à hauteur des 6 derniers mois.
- 9- Réduction du temps de travail, sans perte de salaire
- 10- Refus de la précarisation de l'emploi, avec, l'embauche en CDI des nombreux personnels en CDD en place dans tous les établissements.
- 11- Ancienneté reprise quelque soit le secteur d'activité pour les salariés ayant les diplômes ou les qualifications.



L'heure n'est pas à la négociation !

La lutte est engagée. Il nous faut construire un rapport de force important, dans l'unité. En nous organisant, en nous rassemblant alors nous pourrions imposer nos choix contre ceux des employeurs et des politiques.

... CCN 51 - CCN 66 - CROIX ROUGE
- CLCC ET AUTRES...

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE POUR
L'AMÉLIORATION DE NOS
CONVENTIONS !!**

SYNDICAT CNT SANTÉ-SOCIAL 69

44 rue Burdeau 69001 Lyon

TEL: 04 78 27 05 80
cnt.sanso69@free.fr / www.cnt69.org